

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION
CHARGÉE DE L'EXAMEN DU BUDGET DE LA CIEHL POUR L'EXERCICE 2026SÉANCE DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025, À 18H30, À JONGNY
ADMINISTRATION COMMUNALE, ROUTE DE CHÂTEL-ST-DENIS 38,
SALLE DE LA BERGÈRE

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les représentant·e·s des Conseils communaux mentionné·e·s ci-dessous ont examiné avec attention, le 5 novembre 2025, à 18h30, à Jongny, le budget 2026 du Conseil administratif de la CIEHL.

<u>Présent·e·s</u>	<i>Mesdames et Messieurs :</i>		
Blonay - Saint-Légier	Christian	Ferrari	
	Pascale	Yoakim	
Chardonne	Marc	Payot	
	Bernard	Groves (suppléant)	
Corseaux	Patricia	Gremion	
	Jacques	Marmier	
Corsier	Régis	Duchesne	
Jongny	Harry	Roth	
	Denise	Yezid	
Montreux	Carole	Clavadetscher	
	Yanick	Hess	
La Tour-de-Peilz	Margaux	Dubuis	
	Myriam	Michel	
Veytaux	Caroline	Gademann	
	Natalia	Martino	

<u>Excusé·e·s</u>	<i>Mesdames et Messieurs :</i>		
Blonay - Saint-Légier	Mirta	Olgiati Pelet (suppléante)	
	Jacqueline	Wassenberg (suppléante)	
Chardonne	Louis-Noé	Burnat	
Corseaux	Frankie	Deloy Trüb (suppléante)	
Corsier	Carvi	Stucki	
	Martin	Eichenberger (suppléant)	
Jongny	Julien	Pilliard (suppléant)	
Montreux	Ambroise	Crittin (suppléant)	
La Tour-de-Peilz	Héraclès	Dellas (suppléant)	
Vevey	Diane	Von Gunten	
	Anne-Francine	Simonin	
	Jean-Marc	Roduit (suppléant)	
Veytaux	Stefania-Gabriela	Dinklage (suppléante)	

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Budget 2026 et préavis type y relatif
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

L'année législative 2025-2026 de la CIEHL étant placée sous la présidence de la Commune de Jongny, M. Harry Roth ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de la Commission intercommunale de gestion qu'il préside. Il salue la présence de Mme Nicole Pointet, présidente du Conseil administratif (CA) de la CIEHL et syndique de Jongny qui présente brièvement sa commune et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. M. Roth adresse également ses remerciements à Mmes Colette Rossier et Nathalie Rapin, respectivement cheffe de service et adjointe au Service des affaires intercommunales de la Riviera, pour leur présence. Il précise enfin que Mme Denise Yezid, chargée de la rédaction du rapport, arrivera en cours de séance et qu'il assurera, d'ici là, la prise de note.

2. LISTE DE PRÉSENCE

M. Roth procède à l'appel (cf. liste en page 1) et cède la parole à Mme Rossier pour le point suivant de l'ordre du jour.

3. BUDGET 2026 ET PRÉAVIS TYPE Y RELATIF

Mme Rossier rappelle que les membres de la Commission intercommunale de gestion ont reçu par courriel le préavis type et le budget 2026 de la CIEHL en annexe de la convocation.

Elle précise que le budget ne présente aucun élément particulier, aucune demande de soutien n'ayant été déposée à ce jour et qu'il a été établi sur la base de la contribution des communes à CHF 5.- / habitant·e pour un total de recettes de CHF 422'000.-. Aucun produit d'intérêts n'est prévu, en raison d'une conjoncture économique défavorable.

Comme chaque année, les charges demeurent globalement stables, à l'exception des frais bancaires revus à la hausse afin d'anticiper un éventuel retour à des taux d'intérêts négatifs. Le montant total prévisionnel de l'ensemble des charges s'élève à CHF 8'600.-.

Le résultat prévisionnel, soit un excédent de CHF 413'400.-, sera porté en augmentation du capital, lequel devrait atteindre CHF 2'439'035.- au 31 décembre 2026. Mme Rossier souligne qu'au vu des chiffres présentés, on constate que le montant de CHF 3 millions a bien été versé à la commune de Montreux pour la participation de la CIEHL aux travaux du 2m2c.

Le président ouvre ensuite la discussion et invite les membres à formuler leurs questions ou observations concernant le budget 2026.

M. Marmier demande s'il serait envisageable de prêter une partie des fonds de la CIEHL aux communes, moyennant un intérêt. Mme Rossier explique que la structure juridique de la CIEHL ne permet pas ce type d'opération. Elle précise qu'à sa connaissance, le SIGE (Service intercommunal de gestion des eaux) propose cette possibilité. Elle rappelle par ailleurs que, dans le cas d'octroi de soutien, les fonds doivent pouvoir rester facilement disponibles, citant en exemple les projets en attente comme les terrains de rugby et le tir à l'arc de la commune de Blonay – Saint-Légier, qui devraient faire l'objet de demandes officielles dans un avenir relativement proche. Elle rassure toutefois la commission en précisant que, lorsque des opportunités se présentent, le capital est placé à terme.

M. Duchesne s'interroge sur le caractère suffisant de la provision d'~1 % prévue pour les frais financiers, compte tenu de la conjoncture économique annoncée. Mme Rossier indique que le budget repose sur une hypothèse prudente et qu'il a été établi au mois d'août déjà avec l'aide de l'adjoint au Service des finances de la Ville de Vevey. Elle précise toutefois qu'il convient de relativiser, le budget n'étant qu'une estimation et la disponibilité des fonds permettant d'absorber un dépassement.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le budget 2026 de la CIEHL est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

4. DIVERS

M. Roth demande s'il existe d'autres projets susceptibles d'être présentés prochainement. Mme Rossier répond qu'à ce jour, seuls les deux projets en cours, relatifs aux terrains de rugby et au tir à l'arc (mentionnés précédemment), pourraient faire l'objet d'une demande. Pour le reste, elle n'a connaissance d'aucune autre requête.

Une discussion s'engage ensuite au sujet des installations de Vevey-Corseaux Plage, lesquelles nécessiteraient un important rafraîchissement. M. Marmier conclut en rappelant que bien que l'infrastructure soit située sur le territoire de la commune de Corseaux, l'initiative pour lancer un projet de rénovation appartient à la commune de Vevey.

PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la Commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2025 aura lieu le **mercredi 22 avril 2026, à 18h30 à Jongny**.

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Président-e-s, Mesdames et Messieurs les conseillères et Conseillers :

- **d'adopter le budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président :

Harry Roth

La secrétaire :

Denise Yezid

La séance prend fin à 18h50

Fait à Jongny, le 6 novembre 2025

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 28/2025

le 29 octobre 2025

Budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

10.03.02-2509-Preavis-28-Budget-2026-CIEHL.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour approbation le budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. La CIEHL

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987. Elle regroupe les 9 communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit Fr. 5.- par habitant. En 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à Fr. 7.50. Mais, dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a été rétablie à Fr. 5.- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au Conseil administratif de la CIEHL ;
- Examen par le Conseil administratif et proposition aux municipalités ;
- Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL ;
- Fixation, par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.



021 977 01 11

✉ greffe@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional.

À la suite de l'adoption par tous les conseils communaux et à l'approbation par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997 du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

3. Budget 2026

3.1. Revenus

Le budget 2026 de la CIEHL maintient la contribution des communes à Fr. 5.- par habitant, sur la base de la population au 31 décembre 2024.

Ainsi, le montant de la participation des communes s'élève à Fr. 422'000.-. Aucun produit d'intérêts n'est prévu en raison des conditions bancaires défavorables.

- **Le montant total prévisionnel des revenus s'élève à Fr. 422'000.-.**

3.2. Charges

A ce jour, le Conseil administratif de la CIEHL n'a pas reçu de demande de soutien pour l'année 2026.

3.2.1. *Frais de gestion et d'administration*

Comme chaque année, les postes suivants font partie des charges :

- les frais bancaires, qui sont revus à la hausse en prévision d'un possible retour à un taux d'intérêt négatif pour un montant de Fr. 2'000.- ;
- les frais de contrôle des comptes de la CIEHL par une société fiduciaire agréée pour un montant de Fr. 600.-.
- les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant forfaitaire de Fr. 6'000.- ;
- **Le montant total prévisionnel des charges s'élève à Fr. 8'600.-.**

3.3. Résultat / bilan

Au vu des éléments évoqués ci-avant, le résultat prévisionnel de l'exercice 2026 présente un solde positif de Fr. 413'400.- au 31 décembre 2026.

Au 1^{er} janvier 2026, les liquidités prévisionnelles de la CIEHL s'élèveront à Fr. 2'025'635.-, une fois versée la subvention de Fr. 3 mios (en 2025) relative à la participation de la CIEHL aux travaux du 2m2c. Pour rappel, cette subvention a fait l'objet d'une provision constituée à raison de Fr. 1 mio par an depuis 2021, conformément au préavis relatif à la participation aux travaux du 2m2c adopté à l'unanimité par les conseils communaux de la Riviera cette même année.

- **L'exercice 2026 devrait dégager un bénéfice de Fr. 413'400.- portant le capital prévisionnel de la CIEHL au 31 décembre 2026 à Fr. 2'439'035.-.**



4. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 28/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

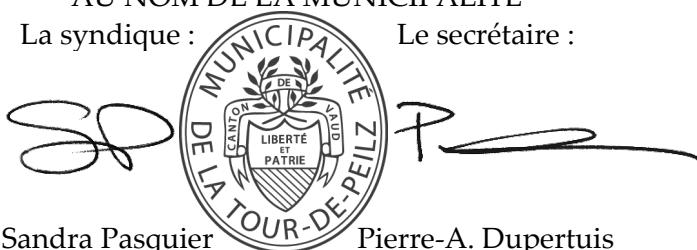
décide :

- d'adopter le budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman

Adopté par la Municipalité : le 15 septembre 2025



021 977 01 11

✉ greffe@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

BUDGET 2026

REVENUS		
Participation des communes membres (CHF 5.- par habitant)		
<i>nb d'hab.au 31.12.2024</i>		
- Blonay – Saint-Légier	12'463	62'315
- Chardonne	3'340	16'700
- Corseaux	2'322	11'610
- Corsier-sur-Vevey	3'389	16'945
- Jongny	1'921	9'605
- Montreux	26'964	134'820
- La Tour-de-Peilz	12'812	64'060
- Vevey	20'146	100'730
- Veytaux	1'043	5'215
Totaux	84'400	422'000
Intérêts sur placements et comptes d'épargne		0
TOTAL DES REVENUS		422'000

CHARGES		
Frais bancaires		2'000
Frais fiduciaire (contrôle des comptes)		600
Frais d'administration de la CIEHL (montant forfaitaire)		6'000
TOTAL DES CHARGES	8'600	
Résultat prévisible de l'exercice	413'400	

Capital		
Liquidités prévisibles au 01.01.2026		2'025'635
Bénéfice de l'exercice 2026		413'400
Capital prévisible au 31.12.2026		2'439'035